

**Assemblée générale**

Soixante-quatorzième session

Documents officiels

Distr. générale
13 novembre 2019
Français
Original : anglais

Deuxième Commission**Compte rendu analytique de la 6^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 10 octobre 2019, à 10 heures

Président : M. Niang. (Sénégal)
puis : M^{me} Beshkova (Vice-Présidente par intérim) (Bulgarie)

Sommaire

Point 17 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique

- a) Commerce international et développement
- b) Système financier international et développement
- c) Soutenabilité de la dette extérieure et développement
- d) Produits de base
- e) Amélioration de l'accès aux services financiers pour le développement durable
- f) Promotion de la coopération internationale dans les domaines de la lutte contre les flux financiers illicites et du renforcement des bonnes pratiques en matière de recouvrement des avoirs pour favoriser le développement durable

Point 18 de l'ordre du jour : Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement

* Nouveau tirage pour raisons techniques (25 février 2020).

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



La séance est ouverte à 10 heures.

Point 17 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique

- a) **Commerce international et développement** (A/74/15 (Part I), A/74/15 (Part II), A/74/221 et A/74/264)
- b) **Système financier international et développement** (A/74/168)
- c) **Soutenabilité de la dette extérieure et développement** (A/74/234)
- d) **Produits de base** (A/74/232)
- e) **Amélioration de l'accès aux services financiers pour le développement durable**
- f) **Promotion de la coopération internationale dans les domaines de la lutte contre les flux financiers illicites et du renforcement des bonnes pratiques en matière de recouvrement des avoirs pour favoriser le développement durable**

Point 18 de l'ordre du jour : Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement (A/74/87-E/2019/71 et A/74/260)

1. **M. Gaffey** (Président du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED), présentant le rapport du Conseil du commerce et du développement [A/74/15 (Part I) et A/74/15 (Part II)], dit que, dans la mesure où le système commercial multilatéral traverse une crise de confiance, il ne suffit plus de réaffirmer le multilatéralisme : il faut repenser la coopération internationale et moderniser le système et ses institutions. Dans le cadre de ses débats en cours, la CNUCED a pris conscience du dangereux fossé qui sépare les réalités contemporaines des institutions multilatérales contemporaines.

2. La quinzième session quadriennale de la CNUCED, prévue pour octobre 2020, sera l'occasion de réfléchir à l'avenir du commerce mondial. En septembre 2019, la CNUCED a convoqué le premier Forum du commerce des Nations Unies, qui portait sur les préoccupations des petits États insulaires en développement, l'économie bleue et la biodiversité ainsi que sur les cibles associées à l'objectif de développement durable n° 14 (conservation et exploitation durable des océans) qui ont trait au commerce. Pendant ce forum, la Première Ministre de la Barbade a donné la seizième conférence Prebisch organisée par la CNUCED, dans laquelle elle a souligné que les changements climatiques étaient déjà une réalité

pour les petits États insulaires en développement et réaffirmé qu'il fallait réinventer l'ordre international de manière à bâtir la résilience, préserver l'environnement et atténuer les conséquences de ces changements.

3. En juin 2019, le débat de haut niveau de la soixante-sixième session du Conseil du commerce et du développement a porté sur le fait que les inégalités freinaient la réduction de la pauvreté. En octobre 2019, à sa soixante-huitième réunion directive, le Conseil a examiné la mesure dans laquelle les tensions mondiales et les politiques commerciales unilatérales touchaient non seulement les perspectives pour le commerce, mais aussi les institutions et les mécanismes qui le régissaient. À cette réunion, il a examiné plusieurs rapports de la CNUCED, notamment celui intitulé « Rapport sur le commerce et le développement, 2019 : Le financement d'une nouvelle donne écologique mondiale », dans lequel est proposée une série de réformes devant permettre que la dette, le capital et les banques contribuent au développement et à l'atténuation des changements climatiques. Les États Membres ont examiné les types d'appui financier qui seraient nécessaires pour aider les pays en développement à éviter les méthodes de croissance à forte intensité de carbone. À la même session, le Conseil a examiné le World Investment Report (Rapport sur l'investissement dans le monde) de 2019, et en particulier la méthode à suivre pour transformer les zones économiques spéciales, qui sont actuellement des enclaves privilégiées, de sorte qu'elles génèrent des bénéfices plus largement répartis. Le Conseil a aussi examiné les constatations formulées par la CNUCED dans sa publication intitulée « SDG Investment Trends Monitor » ainsi que dans le Rapport sur le développement économique en Afrique de 2019 et dans le Rapport sur l'économie numérique de 2019. Par ailleurs, les États Membres ont examiné l'assistance fournie par la CNUCED au peuple palestinien. À l'issue de la réunion directive, les participants ont formulé une recommandation à l'intention de l'Assemblée générale pour qu'elle approuve la tenue, en 2020, d'une huitième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives.

4. **M^{me} Coke-Hamilton** (Directrice de la Division du commerce international et des produits de base de la CNUCED), présentant les rapports du Secrétaire général sur le commerce international et le développement (A/74/221) et sur les tendances et perspectives mondiales concernant les produits de base (A/74/232), dit que les tensions mondiales et les politiques commerciales unilatérales remettent en question les

perspectives du commerce mondial. S'il est vrai que la croissance commerciale a été globalement forte en 2018, elle a néanmoins ralenti pendant le deuxième semestre, et les politiques guidées par les intérêts nationaux plutôt que par le bien commun n'augurent rien de bon pour l'avenir. D'après les données statistiques, l'imposition de droits de douane au niveau bilatéral, notamment dans le cadre de la guerre commerciale qui oppose les États-Unis d'Amérique et la Chine, n'est pas parvenue à protéger les marchés intérieurs ; son seul effet a été de rediriger les bénéfices vers des pays tiers. Elle a aussi mis en péril les chaînes de valeur et d'approvisionnement sur lesquelles s'appuient les pays en développement. D'après les recherches menées par la Division du commerce international et des produits de base, le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne pourrait lui aussi avoir de graves conséquences pour les pays en développement.

5. Les progrès réalisés ces dernières décennies dans les domaines de la réduction de la pauvreté, de la croissance économique et de l'expansion des échanges ont certes profité aux pays du Sud, mais ils se sont traduits par une augmentation de 400 % des émissions de carbone. Les mesures d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à la hausse de 1,5 °C des températures prévue coûteront des milliards et des milliards de dollars chaque année. Les petits États insulaires en développement, qui sont responsables de moins de 1 % des émissions mondiales, sont les plus vulnérables face aux changements climatiques. Les préoccupations de ces États étaient au cœur des débats du Forum du commerce des Nations Unies tenu en septembre 2019 et occuperont une place centrale dans l'ordre du jour de la session quadriennale de la CNUCED prévue pour 2020. Plus de la moitié du volume du commerce international de poisson et de fruits de mer provient des pays en développement. Une économie bleue saine est donc essentielle pour les petits États insulaires en développement et les communautés côtières, mais les questions de la surexploitation des stocks halieutiques et des subventions préjudiciables accordées au secteur de la pêche doivent aussi être abordées.

6. La croissance du commerce international a réduit les inégalités entre les pays mais les a accrues dans les pays eux-mêmes. Les retombées du commerce doivent être mieux réparties si on veut éviter une réaction de rejet. Il existe également un déséquilibre régional : la part de l'Asie dans les échanges internationaux a plus que triplé entre 1964 et 2018, tandis que les parts de l'Amérique latine et de l'Afrique ont stagné pendant la même période, et la part des pays les moins avancés est systématiquement inférieure à 1 % depuis cinq ans. Ce

déséquilibre ne pourra être corrigé qu'en réduisant la dépendance aux produits de base et en promouvant la diversification. Pour les exportations en provenance des pays les moins avancés, la chaîne de valeur doit être revue pour que ces pays puissent conserver une plus grande part des bénéfices.

7. **M. Hanif** (Directeur du Bureau du financement du développement durable du Département des affaires économiques et sociales), présentant le rapport du Secrétaire général sur le suivi et la mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement (A/74/260), dit que ce rapport fait la synthèse des conclusions des quatre premiers rapports du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement. Le Groupe a notamment conclu que le financement public et le financement privé étaient complémentaires et que l'un ne pouvait remplacer l'autre. Le financement durable exige une perspective à long terme et la qualité des investissements est aussi importante que leur montant. Les participants au Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, qui a eu lieu récemment, ont souligné qu'il fallait des investissements efficaces autant que substantiels. De graves problèmes systémiques doivent encore être réglés pour que les systèmes commerciaux et financiers soient compatibles avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

8. Le contexte actuel fait obstacle à l'application du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. La croissance mondiale a ralenti et, en parallèle, les tensions commerciales et les risques géopolitiques se sont intensifiés. Les risques d'endettement augmentent et les changements climatiques posent des problèmes de plus en plus pressants. Néanmoins, les investissements durables suscitent un intérêt croissant et les investisseurs tiennent de plus en plus compte des risques environnementaux et sociaux. Les progrès technologiques sont de nature à faciliter la réalisation des objectifs de développement durable, mais ils s'accompagnent de nouveaux risques auxquels les politiques de développement nationales et mondiales doivent s'adapter. Les facteurs qui fragilisent le système multilatéral peuvent aussi constituer autant d'occasions de refondre ce système.

9. L'orateur, présentant le rapport du Secrétaire général sur le système financier international et le développement (A/74/168), dit que ce rapport récapitule les efforts déployés au cours de l'année écoulée pour donner effet au Programme d'action d'Addis-Abeba et que des signes inquiétants ont été observés. Des indicateurs font apparaître des ralentissements de

l'économie dans des pays développés d'importance systémique. L'assouplissement de la politique monétaire qui en a résulté a réduit les risques de sorties de capitaux à court terme, mais il a aussi renforcé les vulnérabilités à moyen terme, en particulier pour ce qui est du fardeau de la dette. Les systèmes financiers ne parviennent toujours pas à lever des ressources suffisantes pour répondre aux besoins de développement à long terme. Face à l'essor rapide de la technologie financière et des cryptoactifs, il faut développer de nouveaux cadres réglementaires pour trouver un équilibre entre innovation, accès aux services financiers et gestion des risques. La communauté internationale doit réfléchir en permanence à l'adéquation de ses institutions et tirer parti de la dynamique créée par le Dialogue de haut niveau pour garantir le financement nécessaire à la réalisation des objectifs de développement durable.

10. **M^{me} Blankenburg** (Chef du Service de la dette et du financement du développement de la CNUCED), présentant le rapport du Secrétaire général sur la viabilité de la dette extérieure et le développement ([A/74/234](#)), dit que les effets macroéconomiques du ralentissement de la croissance dans certaines économies avancées ont une incidence sur les pays en développement et en particulier sur la viabilité de leur dette. L'optimisme des prévisions de croissance récemment émises par plusieurs organisations internationales est en grande partie dû à des politiques monétaires accommodantes et à la déréglementation financière, en particulier aux États-Unis. La CNUCED estime que l'encours de la dette mondiale dépassait 200 000 milliards de dollars à la fin de 2017, soit 50 000 milliards de plus qu'au plus fort de la crise financière mondiale de 2008. La dette privée représente environ deux tiers de cet encours. Loin de favoriser une croissance productive et inclusive, le crédit privé a tendance à se concentrer sur des activités spéculatives et à avoir pour vecteur des procédés qui relèvent de la finance de l'ombre. La dette privée a augmenté, passant de 79 % du produit intérieur brut (PIB) en 2008 à 139 % en 2017. La vulnérabilité de certains pays en développement face à la dette est aggravée par les catastrophes liées aux changements climatiques et par l'instabilité des prix des produits de base.

11. En 2018, la situation de la dette extérieure des pays en développement a continué de se détériorer. La diminution, dans la composition de la dette, de la part relative des titres de créance publics à long terme au profit des titres de créance privés à court terme s'est poursuivie, de même que le recul des prêts bancaires commerciaux au profit des financements obligataires à plus haut risque. La part des crédits à court terme dans

la dette extérieure des pays en développement a doublé, passant d'environ 15 % en 2000 à près de 30 % en 2018.

12. La dette des petits États insulaires en développement a été multipliée par 200 entre 2000 et 2018. Cette augmentation s'explique en grande partie par les effets des catastrophes naturelles, qui créent un cercle vicieux dans lequel les emprunts à répétition alourdissent le service de la dette, ce qui monopolise les ressources au détriment des mesures d'atténuation des changements climatiques. Dans les pays à faible revenu (à l'exception des petits États insulaires en développement), l'encours total de la dette extérieure a doublé entre 2009 et 2018. L'augmentation de la dette privée dans ces pays reflète un accès de plus en plus limité aux financements publics à taux réduit qui découle de l'intégration accélérée de ces pays dans les marchés financiers internationaux.

13. Depuis 2009, le taux de croissance annuel de la dette des pays en développement à revenu intermédiaire a plus que triplé par rapport à celui de la période 2000-2009, et on observe un recours grandissant à la dette privée, des échéances plus courtes et des frais de service de la dette de plus en plus lourds. La stagnation structurelle de ces pays est aggravée non seulement par l'atonie de la croissance de l'économie mondiale, mais aussi par le manque de cohérence de l'intégration de leurs structures de production et de leurs systèmes financiers dans les marchés financiers internationaux. Dans les pays en développement à revenu élevé, l'encours de la dette extérieure a doublé depuis 2009, et l'exposition de ces pays à la dette à court terme et à la dette à long terme privée non garantie a augmenté. Les pays en développement – quelle que soit leur catégorie de revenu – ne pourront pas répondre aux besoins d'investissements liés au Programme 2030 sans accroître leur vulnérabilité face à la dette. La transparence de la dette est l'un des nombreux dossiers auxquels la communauté internationale doit s'attaquer si elle veut éviter une aggravation de la crise de la dette dans les pays en développement.

14. **M. Kawamura** (économiste hors classe à la Division des politiques et de l'analyse économiques du Département des affaires économiques et sociales), présentant le rapport du Secrétaire général sur les mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement ([A/74/264](#)), dit que ces mesures ont continué de se multiplier, bien que l'Assemblée générale ait demandé qu'il y soit mis fin. Les mesures économiques unilatérales ont des effets pervers sur les droits de la personne et le bien-être public. Les 17 États Membres qui ont répondu à l'enquête menée en 2019 par le Département des affaires économiques et sociales,

tout comme l'Union européenne et les deux commissions régionales de l'ONU qui y ont également participé, sont opposés aux mesures unilatérales. Les États Membres qui ont répondu à l'enquête et qui sont eux-mêmes victimes de telles mesures ont indiqué que celles-ci avaient des effets préjudiciables sur la santé, l'éducation et les infrastructures et qu'elles causaient des dommages disproportionnés aux catégories les plus vulnérables de la population. Entre autres effets néfastes, les mesures économiques unilatérales entravent la réalisation des objectifs de développement durable. Des sanctions économiques ne devraient être imposées que lorsqu'elles sont conformes à la Charte des Nations Unies.

15. **M. Abushawesh** (Observateur de l'État de Palestine), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit qu'il est indéniable que le commerce international est un moteur de la croissance économique pour tous et un moyen d'éliminer la pauvreté et qu'il contribue au développement. Le Groupe tient à mettre l'accent sur le principe d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement, traitement qui faciliterait l'intégration de ces pays dans le système commercial multilatéral et les aiderait à s'acquitter des obligations qui leur incombent dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce.

16. Dans son rapport (A/74/221), le Secrétaire général a mis en garde contre les effets préjudiciables du ralentissement de la croissance, des mesures unilatérales, des différends commerciaux et des accords commerciaux bilatéraux axés sur les intérêts à court terme. Le Groupe réaffirme la nécessité d'un système commercial multilatéral universel, fondé sur des règles, ouvert, transparent, prévisible, inclusif, non discriminatoire et équitable. Les mesures économiques coercitives unilatérales doivent être éliminées immédiatement. Le Groupe souligne également qu'il faut améliorer les investissements et le financement dans des secteurs essentiels à la mise en œuvre du Programme 2030 et prie instamment les secteurs public et privé de prendre des mesures pour remédier à l'insuffisance des investissements consentis en faveur des objectifs de développement durable. Les pays développés devraient davantage aider les pays en développement à acquérir les technologies, compétences et fonds nécessaires et prendre des mesures pour éviter le surendettement.

17. Le déclin des activités de correspondance bancaire entrave les efforts visant à réduire les coûts liés au financement des opérations commerciales et à l'envoi de fonds. Il y a lieu de douter de la capacité de l'architecture multilatérale existante de régler ces

problèmes d'envergure mondiale. Il faut renforcer la coordination internationale et la cohérence des politiques afin d'améliorer la stabilité financière et macroéconomique. Le Groupe constate avec préoccupation qu'il n'existe toujours pas d'instance mondiale unique et ouverte à tous consacrée à la coopération fiscale et demande de nouveau que le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale devienne un organe intergouvernemental. Il faut éliminer les paradis fiscaux, qui encouragent le transfert à l'étranger d'avoirs volés et les flux financiers illicites.

18. De nombreux pays en développement tributaires des produits de base restent très exposés aux fluctuations des cours. Il faut donc poursuivre les efforts déployés pour diversifier leur économie et améliorer la réglementation, l'efficacité, la réactivité et la transparence des marchés financiers nationaux, régionaux et internationaux. Le Groupe est conscient que l'inclusion financière est un facteur de développement et souligne qu'il importe de renforcer la diffusion des connaissances en matière financière, la protection des consommateurs et l'utilisation de la technologie financière à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable. Jusqu'à présent, les mesures prises au niveau mondial, régional et national n'ont pas suffi à faire en sorte que le financement privé du développement soit à la fois plus disponible et plus accessible.

19. **M. Koba** (Indonésie), s'exprimant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), dit que celle-ci continue de promouvoir les complémentarités entre les Grandes orientations de la Communauté de l'ASEAN à l'horizon 2025 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. En dépit d'une conjoncture mondiale difficile, l'ASEAN a maintenu son taux de croissance à 5,2 % en 2018, comme en 2017. Le commerce et l'investissement ont également enregistré de bons résultats au premier semestre de 2019, même si la croissance devrait être plus modeste en 2019 et 2020.

20. Il est nécessaire de créer un environnement macroéconomique stable et propice pour compléter les efforts déployés par les pays en matière de développement durable. L'ASEAN continue de faire progresser l'intégration économique régionale et d'accroître la résilience régionale, conformément au Plan de la Communauté économique de l'ASEAN pour 2025. Elle reste par ailleurs attachée à favoriser cette intégration afin de renforcer la croissance et la stabilité financière de la région dans un contexte particulièrement incertain.

21. Le commerce international et l'investissement sont d'importants moteurs de la croissance et du développement. L'ASEAN continue d'élargir ses partenariats économiques, notamment dans le cadre des négociations du Partenariat économique global régional. Elle poursuit également la mise en œuvre des réformes et réduit ou élimine progressivement les restrictions à l'investissement afin de contribuer à favoriser le flux d'investissements étrangers directs dans la région. Les tensions commerciales existantes entre les principaux partenaires commerciaux de la région sont très préoccupantes. Il est crucial de mettre en place un système commercial multilatéral ouvert, transparent, inclusif et réglementé, régi par l'OMC.

22. Les partenariats et la coopération pour le développement durable sont essentiels. À cet égard, l'ASEAN a élaboré un plan d'action en vue de tirer parti des complémentarités entre les Grandes orientations de la Communauté de l'ASEAN à l'horizon 2025 et le Programme 2030, complémentarités dont bénéficieraient les populations de la région. Résolue à renforcer les partenariats pour le développement durable entre les organisations régionales de l'ASEAN, d'une part, et les commissions régionales de l'ONU et d'autres organisations internationales, d'autre part, l'ASEAN attend avec intérêt le lancement, en novembre 2019, du centre d'études et d'échange de l'ASEAN sur le développement durable, qui sera basé à Bangkok.

23. Le financement durable joue un rôle crucial dans l'amélioration de l'efficacité, de la prospérité et de la compétitivité économiques des pays de l'ASEAN. Il permet par ailleurs de protéger les écosystèmes et d'améliorer la diversité culturelle et le bien-être social. En dépit de l'insuffisance de la réglementation et des infrastructures, l'ASEAN tend vers l'amélioration de l'inclusion financière dans la région. Consciente des risques externes liés à une telle décision, elle est prête à mettre en place les politiques appropriées pour soutenir la croissance et protéger la stabilité de son système financier.

24. *M^{me} Beshkova (Bulgarie), Vice-Présidente par intérim, prend la présidence.*

25. **M. Caballero Gennari** (Paraguay), s'exprimant au nom du Groupe des pays en développement sans littoral, dit que le commerce international est vital pour ces pays, qui dépendent davantage du commerce que les autres pays en développement. Malgré la reprise du commerce international observée en 2017 et 2018, la part des pays en développement sans littoral dans les exportations mondiales est en baisse et l'escalade des tensions commerciales internationales menace la coopération commerciale multilatérale régie par un

système de règles. Les exportations des pays en développement sans littoral représentent désormais moins de 1 % de l'ensemble des exportations mondiales, et nombre de ces pays connaissent des déficits commerciaux persistants. Les États Membres devraient s'attaquer au problème de la marginalisation des pays en développement sans littoral, notamment par l'intermédiaire de l'initiative d'Aide pour le commerce. Le Groupe se félicite de l'entrée en vigueur, en mai 2019, de l'Accord portant création de la zone de libre-échange continentale africaine, qui devrait stimuler le commerce entre les pays en développement sans littoral d'Afrique.

26. Les États membres de l'OMC devraient fournir aux pays en développement sans littoral l'appui dont ils ont besoin pour définir leurs besoins en termes d'assistance technique et ainsi permettre l'application intégrale de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges. La Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce de juin 2020 doit par ailleurs produire des résultats concrets pour ces pays. Par ailleurs, les partenaires de développement devraient appuyer les efforts faits par les pays en développement sans littoral pour diversifier leur économie et ajouter de la valeur à leur production afin de faire face aux fluctuations des prix des produits de base. Les nouvelles technologies et l'économie numérique offrent une multitude de possibilités, mais elles peuvent aussi creuser le fossé numérique si rien n'est fait pour remédier à des problèmes comme l'insuffisance des dépenses en recherche-développement et le manque d'accès à une infrastructure abordable dans le domaine des technologies de l'information et des communications.

27. Des efforts doivent être faits pour faire progresser la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba. Si le Groupe se félicite de l'augmentation de l'aide publique au développement (APD) observée entre 2014 et 2017, il demande cependant à l'ensemble des partenaires de développement d'honorer leurs engagements en matière d'APD. Il s'agit en effet de l'une des principales sources de financement extérieur du développement dans de nombreux pays en développement sans littoral. Il faut en outre améliorer la capacité des pays en développement sans littoral d'attirer et de retenir les investissements, car les flux d'investissement étranger direct vers ces pays continuent de diminuer. Les pays en développement sans littoral devraient aussi faire l'objet d'une attention particulière dans les activités de suivi et d'examen de la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba. La communauté internationale devrait par ailleurs consolider son appui à ces pays en mobilisant plus de

ressources d'APD, en resserrant la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, en augmentant les investissements étrangers directs et en offrant une assistance technique et une aide au renforcement des capacités.

28. **M. Ligoya** (Malawi), s'exprimant au nom du Groupe des pays les moins avancés, dit que l'augmentation des tensions commerciales entre les principaux partenaires commerciaux mondiaux, la hausse du niveau de la dette et la multiplication des catastrophes liées au climat réduisent considérablement la marge de manœuvre budgétaire de ces pays. Il ajoute que le nombre de partenariats mondiaux diminue et que l'instabilité des marchés nuit aux pays les moins avancés, dont la part des exportations mondiales était inférieure à 1 % en 2018. Dans ce contexte, il semble peu probable que l'objectif de 2 % soit atteint en 2020. L'instabilité des marchés entrave également le fonctionnement de l'OMC et de son système de règlement des différends. La communauté internationale doit honorer l'engagement qu'elle a pris d'offrir aux pays les moins avancés un accès aux marchés en franchise de droits et hors contingent pour tous leurs produits et services, adopter des règles d'origine transparentes et simples et renforcer les capacités dans les domaines du commerce, de la diversification des produits, de la valeur ajoutée et de la dérogation s'agissant des services.

29. Dans les pays les moins avancés, le ratio du service de la dette par rapport aux recettes d'exportation n'est pas viable. Les pays doivent mobiliser davantage de ressources intérieures, mais il faut aussi adopter, à l'échelle internationale, des mesures visant à accroître l'APD et à alléger la dette et à en promouvoir la transparence. Dans ce contexte, la Commission devrait envisager sérieusement la création d'un cadre international pour la restructuration de la dette souveraine. Il est très préoccupant de constater que le montant total de l'APD des pays membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a diminué en termes réels en 2018 et que le nombre de pays qui consacrent 0,15 % ou plus de leur revenu national brut à l'APD en faveur des pays les moins avancés est passé de six à cinq. Les apports de capitaux internationaux jouent un rôle essentiel, mais ils sont de courte durée et fluctuants et ne contribuent pas à améliorer la stabilité macroéconomique. Il est donc crucial d'augmenter les apports de capitaux à long terme dans les pays les moins avancés. Selon le Fonds d'équipement des Nations Unies, seulement 7 % des financements mixtes existants bénéficient à ces pays. Les mythes selon lesquels il est risqué d'investir dans

les pays les moins avancés doivent être déboulonnés. Enfin, la Commission doit lutter contre les flux financiers illicites, qui ont de graves répercussions sur ces pays.

30. **M. Rattray** (Jamaïque), s'exprimant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit que de nombreux pays en développement ont de la difficulté à répondre simultanément aux demandes croissantes qui leur sont adressées pour accroître les investissements publics, d'une part, et mobiliser des fonds en faveur de la mise en œuvre du Programme 2030, d'autre part, car le fardeau de la dette entrave leur capacité à faire les deux. En 2018, l'Institut de finance internationale a estimé que l'encours de la dette mondiale atteindrait 247 200 milliards de dollars à la fin mars 2018. Un tel niveau d'endettement mondial, sans précédent, nuirait aux pays en développement, en particulier aux pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure.

31. Outre les répercussions associées aux niveaux d'endettement élevés, de nombreux petits États insulaires en développement, dont la plupart sont des pays à revenu intermédiaire, font face à des difficultés supplémentaires du fait de l'augmentation de leur vulnérabilité et de leur exposition aux catastrophes naturelles et aux chocs économiques exogènes. Ces difficultés sont aggravées par la composition de la dette de ces pays, qui dépend de leur niveau de revenu. De fait, la dette des pays à revenu intermédiaire n'a pas du tout évolué de la même manière que celle des pays à faible revenu. La dette privée non garantie des petits États insulaires en développement, en tant que pays à revenu intermédiaire, a considérablement augmenté : elle est passée de 900 000 dollars en 2000 à 4,3 milliards de dollars en 2018. En raison de leur retrait de la catégorie des pays à faible revenu, les pays de la CARICOM n'ont plus accès au financement concessionnel. Pour satisfaire leurs besoins en matière de financement du développement, ils doivent donc procéder à l'émission d'obligations garanties, plus coûteuse, et composer avec la volatilité du marché financier international. Dans ce contexte, il est crucial d'adopter une approche multilatérale cohérente de la soutenabilité de la dette et d'accroître les investissements dans les infrastructures publiques et le financement à long terme de la prévention des risques de catastrophe et de l'action climatique. L'imminence de la crise exige en effet une réponse urgente qui doit inclure des initiatives d'allègement de la dette permettant de tendre vers la réalisation des objectifs de développement durable. Il est par ailleurs grand temps d'établir un mécanisme de restructuration de la dette souveraine.

32. Le financement du développement, y compris le financement mixte, est indispensable à la réalisation des objectifs de développement durable. L'approche du développement doit répondre aux besoins des populations vulnérables, où qu'elles vivent, et tenir compte des problèmes persistants liés à la pauvreté et aux inégalités. La Commission doit accorder une attention particulière à la vulnérabilité associée à un endettement insoutenable.

33. Les pays de la CARICOM sont prêts pour la transition économique, mais leur potentiel est gravement compromis par le choix qu'ils ont à faire entre le remboursement d'une forte dette extérieure et le financement de dépenses indispensables à la croissance. Cette question doit absolument être abordée s'ils veulent pouvoir mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre du Programme 2030. Le commerce international est l'un des principaux moteurs de la croissance économique des pays en développement, mais les difficultés internes et externes auxquelles les pays de la CARICOM se heurtent les empêchent de tirer le meilleur parti du système commercial international et de s'en servir comme outil de développement.

34. **M^{me} Lindo** (Belize), s'exprimant au nom de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS), dit que les petits États insulaires en développement sont préoccupés par l'augmentation du niveau de la dette et du ratio dette/PIB. Le Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement croit qu'il est essentiel de prendre des initiatives de financement visant à surmonter les obstacles à la transformation structurelle auxquels de nombreux pays à revenu intermédiaire se heurtent et d'inciter les créanciers à se montrer plus flexibles envers les pays en développement touchés par des catastrophes naturelles. Ces recommandations ont été formulées dans un contexte mondial de plus en plus difficile, alors que la croissance économique mondiale est faible et que les investissements sont nettement insuffisants pour appuyer la réalisation des objectifs de développement durable.

35. L'oratrice dit qu'il est beaucoup plus facile d'obtenir des fonds au lendemain d'une crise que de bénéficier d'un financement du développement prévisible et à long terme. Le montant de l'APD versée à de nombreux pays membres de l'AOSIS diminue et l'accès au financement concessionnel est toujours accordé sur la base du revenu seulement. Pour les petits États insulaires en développement, les changements climatiques ne sont pas une menace, mais une réalité. Des familles, des foyers et des moyens d'existence sont en jeu. On estime cependant que chaque dollar dépensé pour financer des mesures d'adaptation représente

l'équivalent de 4 dollars en dommages évités : l'action climatique s'appuie donc sur une logique économique.

36. Les économies des petits États insulaires en développement sont vulnérables : elles dépendent d'une ou deux industries et la connectivité des transports y est largement sous-développée. Chaque année, les textes et les documents publiés par l'ONU rendent compte des difficultés auxquelles ces États se heurtent et recensent des solutions potentielles, mais aucune mesure n'est prise pour y remédier. Il est temps d'agir pour combler les lacunes.

37. **M^{me} Gomes Monteiro** (Cabo Verde), s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique, dit que la part de l'Afrique dans le commerce mondial reste extrêmement faible malgré l'accroissement des échanges commerciaux entre pays en développement observé en 2018. Elle ajoute que le Groupe est conscient des enjeux et qu'il reste dès lors attaché à l'intégration économique du continent. La Zone de libre-échange continentale africaine, qui est entrée en vigueur le 30 mai 2019, devrait bientôt couvrir un marché de plus de 1,2 milliard de personnes produisant un PIB de 3 000 milliards de dollars. Elle devrait permettre de renforcer les chaînes de valeur des produits et de stimuler le développement des infrastructures et le développement socio-économique, augmentant ainsi le bien-être global des populations d'Afrique. Le Groupe invite par ailleurs la communauté internationale à favoriser la durabilité et le succès de la Zone de libre-échange, qui dépendent de la qualité des données fournies et des recommandations formulées, de l'amélioration de l'accès préférentiel au marché international, de l'accroissement des transferts de technologie, de la multiplication des investissements dans les secteurs clefs, de la restructuration de la dette et du développement des infrastructures.

38. Afin de réduire la vulnérabilité face aux fluctuations des prix des produits de base et aux chocs extérieurs causés par les marchés, les gouvernements des pays d'Afrique ont établi une stratégie relative aux produits de base qui permettra d'orienter l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de mise en valeur et de gestion des ressources naturelles du continent.

39. Les flux financiers illicites contribuent à l'accumulation d'une dette insoutenable dans les pays d'Afrique. Les pratiques permettant aux entreprises de transférer leurs profits dans les paradis fiscaux ont de graves conséquences. Il est dès lors crucial de récupérer et de restituer les recettes liées aux flux financiers illicites. La Commission devrait intensifier ses efforts pour lutter contre toutes les formes de flux financiers illicites. Le Groupe invite également la communauté internationale à soutenir les efforts déployés par

l'Afrique pour repérer et éliminer les flux illicites et organiser le rapatriement des fonds concernés.

40. L'Afrique doit fonder son développement sur des investissements à long terme, responsables et efficaces dans les secteurs névralgiques, y compris des investissements étrangers directs. Il est également crucial d'investir dans le capital humain pour accélérer l'industrialisation et permettre de ce fait la transformation structurelle et le développement économique du continent. Il est en outre essentiel d'établir un cadre macroéconomique sain et stable afin de garantir la poursuite du développement durable du continent. Pour établir et maintenir un tel cadre, les initiatives multilatérales doivent s'attaquer simultanément à la dette insoutenable de nombreux pays d'Afrique et à l'écart croissant entre les besoins et les fonds disponibles pour le développement.

41. Les critères en vigueur pour l'obtention d'un financement prévisible doivent être redéfinis dans le cadre d'un processus ouvert et transparent. Le Groupe invite la communauté internationale et les institutions financières multilatérales à prendre les mesures nécessaires pour éviter que le continent accumule de nouveau une dette insoutenable. L'adoption de modèles financièrement inclusifs pourrait par ailleurs soutenir la croissance économique et faciliter la réalisation d'objectifs de développement plus larges. Le Groupe s'intéresse plus particulièrement à l'amélioration de l'accès à la finance numérique et sollicite l'aide des partenaires de développement dans ce domaine.

42. Le Groupe invite la Commission à mener une analyse plus approfondie des effets des changements climatiques sur la stabilité macroéconomique et la croissance internationales et à contribuer à réduire l'exposition des pays aux risques environnementaux. Il tient enfin à réaffirmer le rôle essentiel que joue la finance publique internationale, y compris les mécanismes de financement novateurs, en complétant les ressources intérieures mobilisées par les pays.

43. **M. Jabiru** (Sierra Leone) dit qu'alors que le monde est aux prises avec des problèmes complexes associés au commerce mondial et à la croissance économique, il est toujours aussi crucial de mettre en œuvre le Programme d'action d'Addis-Abeba. Son gouvernement est fermement résolu à exploiter les ressources nationales pour financer la réalisation des objectifs de développement durable. Les réformes qu'il a lancées à cette fin portent notamment sur l'expansion des services sociaux, la décentralisation de la prestation des services et la conclusion de partenariats public-privé. Il a également lancé un nouveau plan national de développement pour la période 2019-2023, ainsi qu'un

plan axé sur les résultats pour la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons.

44. Une évaluation globale du financement du développement a été réalisée afin de permettre au Gouvernement sierra-léonais de faire face à la diminution des sources traditionnelles de financement, y compris l'APD, et de recenser les options à sa disposition pour réunir les 1,5 milliard de dollars dont il a besoin pour mettre en œuvre son plan de développement. Le Gouvernement collaborerait également avec le Fonds monétaire international et la Société financière internationale à l'élaboration d'un cadre de financement national intégré qui lui permettrait de recenser les sources de financement potentielles. Les trois principales options identifiées jusqu'à présent consistent à assurer une gestion efficace et efficiente des finances publiques, à encourager le secteur privé à investir dans les projets du secteur public et à maintenir et améliorer la qualité de la coopération au service du développement.

45. Le Gouvernement a donné la priorité au développement des technologies de l'information et des communications afin de faciliter l'expansion dans l'ensemble du pays des services financiers et d'autres types de services. Cela se traduit par l'expansion des réseaux des entreprises de téléphonie mobile.

46. **M. Chualov** (Fédération de Russie) dit qu'en dépit de la croissance progressive de l'économie mondiale observée ces dernières années, le modèle actuel de relations économiques est manifestement en crise. Si le commerce multilatéral est un important moteur de croissance, la coopération commerciale multilatérale est malheureusement entravée par les guerres commerciales et les mesures restrictives unilatérales fréquemment utilisées par un certain nombre de pays pour obtenir des avantages concrets. Dans ce contexte, il est urgent de renforcer le système commercial multilatéral en promouvant l'établissement d'un système commercial universel, ouvert, non discriminatoire et équitable régi par l'OMC. Sa délégation accueille donc favorablement les initiatives visant à réformer et à moderniser l'OMC.

47. Le monde devient multipolaire, de nouveaux centres de croissance économique émergent et les monnaies régionales jouent un rôle de plus en plus important. Il faut, pour faire face à ces changements, opérer une réforme des organisations financières internationales et veiller à ce qu'elles s'adaptent aux nouvelles réalités. Il est aussi crucial de remettre en question le rôle du dollar, qui, depuis qu'il est devenu la monnaie de réserve mondiale, est utilisé par le pays

émetteur pour exercer des pressions sur le reste du monde.

48. Les associations intégrées sont un outil clef de la croissance économique. À cet égard, l'Union économique eurasiatique (UEE) a renforcé la coopération entre ses membres afin d'accélérer le développement de leurs économies et l'adaptation de celles-ci aux changements observés dans la conjoncture économique mondiale. L'UEE couvre aujourd'hui une zone qui compte plus de 180 millions d'habitants. Le Gouvernement russe reste déterminé à créer un partenariat eurasiatique plus vaste qui rassemblerait des organisations comme l'UEE, l'Organisation de Shanghai pour la coopération et l'ASEAN, ainsi que d'autres États eurasiatiques, notamment des États membres de l'Union européenne.

49. Compte tenu des tendances actuelles préoccupantes, comme l'accumulation d'une dette excessive par les pays en développement et les disparités observées tant à l'intérieur des régions ou des pays qu'entre eux, les institutions financières internationales et le Groupe des Vingt devraient veiller à ce que leurs initiatives, notamment celles visant à accroître la transparence des données sur l'endettement des pays en développement, appuient la création d'un système global de sécurité financière. Pour aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, et mettre en œuvre le Programme d'action d'Addis-Abeba et le Programme 2030, les organisations internationales doivent veiller en priorité à assurer la stabilité des marchés des produits de base et à garantir la sécurité alimentaire.

50. Le Gouvernement russe a progressivement augmenté sa contribution à la réalisation du développement durable. Il y a ainsi consacré un total de 1,36 milliard de dollars en 2018. La même année, il a accordé des tarifs préférentiels pour faciliter l'accès au marché des marchandises en provenance des pays en développement et des pays les moins avancés. Cela représente plus de 128 millions de dollars d'aide. Au cours des 15 dernières années, la Fédération de Russie a annulé plus de 20 milliards de dollars de dettes de pays d'Afrique. Le Gouvernement russe a également pris des mesures significatives en faveur du développement durable à l'échelle du pays : ce dernier occupe désormais la trente et unième place dans le classement sur la facilité de faire des affaires, qui figure dans la publication de la Banque mondiale intitulée *Doping Business 2019*.

51. **M. La trous** (Algérie) dit que, pour atteindre les objectifs de développement durable, les pays en développement doivent augmenter sensiblement leurs

dépenses dans des domaines comme l'éducation, la santé et les infrastructures. Il ajoute que les pays développés doivent honorer leurs engagements en matière d'APD et que la communauté internationale, les institutions internationales et le secteur privé doivent fournir aux pays en développement une aide qui correspond à leurs stratégies et objectifs nationaux respectifs.

52. Le secteur privé a un rôle important à jouer dans la mise en œuvre du Programme 2030 : il doit commencer à accorder davantage la priorité au développement à long terme et moins au profit à court terme. Il est aussi essentiel de mobiliser les ressources intérieures ; la communauté internationale, et la Deuxième Commission en particulier, devrait dès lors redoubler d'efforts pour lutter contre les flux financiers illicites et la fraude fiscale. La vulnérabilité à l'endettement des pays en développement doit également être prise en compte, car la dette limite la capacité des pays à appliquer le Programme 2030.

53. Depuis 2015, l'Algérie a progressé dans la mise en œuvre du Programme 2030. Le pays a ainsi réduit la pauvreté et la mortalité infantile et maternelle et garanti un accès universel à l'enseignement primaire. Par ailleurs, à l'heure actuelle, plus de 31 % des parlementaires sont des femmes. L'Algérie a en outre enregistré des progrès significatifs mesurés par l'indice de développement humain, l'espérance de vie ayant augmenté de 16,6 ans et la durée de scolarisation, de 5,8 ans. Malheureusement, il n'y a pas de solution miracle au problème du financement du développement : les parties prenantes doivent combiner tous les moyens à leur disposition pour œuvrer à la réalisation des objectifs de développement durable.

54. **M. González Penau** (Cuba) dit que l'environnement international continue de limiter le droit au développement de la plupart des pays du Sud et que la situation est aggravée par l'affaiblissement actuel du cadre international. Ce n'est qu'en trouvant la volonté politique nécessaire pour mobiliser des moyens supplémentaires, prévisibles et inconditionnels visant à financer le développement que les pays pourront atteindre leurs objectifs de développement et que le Programme 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba pourront être mis en œuvre. Les pays en développement font depuis longtemps valoir que très peu de pays développés ont atteint leurs objectifs en matière d'APD et que les ressources nécessaires à la mise en œuvre du Programme 2030 servent depuis des années à financer la guerre et l'industrie militaire. Il est aujourd'hui crucial d'apporter des changements structurels aux systèmes économiques, commerciaux et financiers internationaux. Les pays en développement

doivent en outre commencer à jouer un plus grand rôle dans la gouvernance financière mondiale.

55. Cuba est favorable à l'allègement de la dette extérieure et demande la mise en place d'un mécanisme multilatéral de restructuration de la dette souveraine qui soit équitable, équilibré et axé sur le développement. Le système commercial multilatéral actuel doit être renforcé et réformé ; il doit être fondé sur des règles, ouvert, transparent, inclusif et non discriminatoire, tous les pays en développement recevant un traitement spécial et différencié. Les politiques commerciales internationales unilatérales, discriminatoires et protectionnistes, en particulier celles des États-Unis d'Amérique, entravent le développement des pays en développement et sapent le multilatéralisme. Le recours unilatéral à des mesures économiques coercitives pour exercer des pressions sur les pays en développement est contraire à la Charte des Nations Unies et viole le droit au développement des pays.

56. L'orateur dit que le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique constitue le principal obstacle au développement de son pays, à la réalisation de ses objectifs macroéconomiques et à la mise en œuvre du Programme 2030. Les dommages causés par le blocus se sont aggravés en 2019 à la suite de l'activation du titre III de la loi Helms-Burton, dont les implications extraterritoriales considérables ont été condamnées par de nombreux pays. Le blocus a empêché Cuba d'établir des relations normales avec d'autres pays dans les domaines du commerce, de la finance et de l'investissement, d'accéder aux meilleures technologies sur un pied d'égalité avec les autres pays et d'entretenir des relations normales avec les institutions financières internationales, les entreprises étrangères et les États-Unis, trois éléments qui menacent la stabilité macroéconomique de Cuba.

57. **M. Ch'ing** (Singapour) dit qu'il est crucial de mettre en place un système économique mondial ouvert, inclusif, transparent et fondé sur des règles pour favoriser le développement à l'échelle nationale. Les pays ont la responsabilité collective d'établir un tel cadre économique malgré les difficultés associées à la montée du protectionnisme et à la multiplication des guerres commerciales et des tensions géopolitiques.

58. L'orateur dit que trois principes directeurs permettraient de renforcer le système économique mondial. Premièrement, il est crucial de se doter d'un nouveau cadre pour la coopération multilatérale dans le domaine de la gouvernance économique mondiale. Des réseaux de leadership regroupant des institutions ou des groupes mondiaux, régionaux et bilatéraux existants

pourraient contribuer à l'élaboration d'un tel cadre. L'ONU, seul organe mondial jouissant d'une participation universelle et d'une légitimité incontestée, a un rôle de coordination essentiel à jouer. Deuxièmement, la communauté internationale doit renouveler son engagement en faveur du libre-échange, car le commerce international est le moteur de la croissance et de la prospérité, tant pour les pays développés que pour les pays en développement. Singapour contribue aux efforts faits par l'OMC pour engager des négociations sur les règles relatives au commerce électronique et fait la promotion de nouveaux mécanismes régionaux, notamment le Partenariat économique global régional. Troisièmement, le droit international doit être respecté. Un système fondé sur des règles est propice à la prévisibilité et à la stabilité de l'environnement international, qui sont des conditions préalables à la conduite des affaires, aux échanges commerciaux et aux investissements. À cet égard, Singapour a été à l'origine d'initiatives comme la Convention de Singapour sur la médiation, qui vise à promouvoir la médiation en tant que nouvelle méthode de règlement des différends commerciaux.

59. **M^{me} Najran** (Arabie saoudite) dit que son gouvernement attache une grande importance au commerce international en tant que moteur du développement et insiste sur la nécessité d'agir, aux niveaux international et régional, pour créer un environnement favorable et améliorer du même coup l'accès aux marchés mondiaux des biens produits par les pays en développement. Les mesures visant à améliorer les systèmes financier, monétaire et commercial mondiaux devraient être appliquées de manière transparente par l'intermédiaire des institutions existantes et se fonder sur les intérêts communs des pays développés et des pays en développement. Le Programme 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba ont tous deux souligné la nécessité d'endiguer les flux financiers illicites. Malheureusement, ces flux continuent de peser lourdement sur les ressources des pays en développement. Il faut, pour y mettre un frein, renforcer la coopération internationale et garantir sa transparence.

60. **M. Hailar** (République islamique d'Iran) dit que les pays en développement continuent de souffrir des conséquences des carences et des déséquilibres des systèmes économique, financier et commerciaux mondiaux, ce qui contrevient à leur droit de faire partie d'un système commercial universel, fondé sur des règles, ouvert, transparent, prévisible, inclusif et non discriminatoire. L'OMC, à laquelle l'Iran s'est vu refuser l'adhésion pendant plus de deux décennies, est aujourd'hui la cible d'actions unilatérales qui mettent en

péril l'ensemble du système commercial international. Comme le Secrétaire général l'a clairement indiqué dans son rapport sur les mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement (A/74/264), ces mesures entravent l'établissement des relations internationales en matière de commerce et d'investissement et constituent une menace pour la viabilité financière et la soutenabilité de la dette des pays touchés.

61. L'orateur dit que son pays se voit imposer par les États-Unis d'Amérique et leurs alliés des mesures coercitives unilatérales illicites et une série de sanctions illégales. De telles mesures sont non seulement contraires au droit international, elles contreviennent aussi aux principes de la concurrence loyale et de la liberté du commerce et des investissements. Elles ciblent des civils et constituent de ce fait des actes de terrorisme économique auxquels la communauté internationale doit effectivement s'opposer.

62. Les gouvernements doivent s'efforcer de réorganiser l'architecture économique et financière mondiale afin de favoriser le développement durable. Ils doivent s'attaquer plus particulièrement aux problèmes associés à la dette, aux flux financiers illicites, à la numérisation et au commerce international. Vu la complémentarité des mandats respectifs de l'ONU et des institutions financières internationales, il est crucial de veiller à coordonner les actions qu'elles mènent pour réformer le système.

63. **M. Al-Qatari** (Qatar) dit que le système commercial multilatéral a un rôle majeur à jouer dans la réalisation des objectifs de développement durable et que la coopération Sud-Sud est particulièrement importante. La création d'un véritable partenariat mondial pour le développement passe par la réalisation de progrès concrets dans le Cycle de négociations de Doha pour le développement. Les États Membres doivent s'acquitter de leurs engagements au titre du Programme d'action d'Addis-Abeba, qui fait partie intégrante du Programme 2030. En novembre 2017, le Qatar a accueilli la Conférence de haut niveau sur le financement du développement et les moyens de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui visait à préparer le forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement et qui s'est achevée avec la présentation des 10 « messages de Doha ». En 2008, le Qatar a accueilli la deuxième Conférence internationale sur le financement du développement, qui visait à assurer un suivi efficace de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey.

64. Le Gouvernement qatarien, qui croit à l'action collective pour faire face aux défis communs, vient d'annoncer une contribution de 100 millions de dollars visant à aider les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés à faire face aux menaces liées aux changements climatiques. Il s'est également engagé à verser une contribution pluriannuelle non réaffectée de 500 millions de dollars au titre des ressources de base de plusieurs organismes des Nations Unies et a alloué quelque 20 millions de dollars à l'initiative régionale du Programme des Nations Unies pour le développement visant à créer un réseau de laboratoires d'accélération en vue de la réalisation des objectifs de développement durable. Le Qatar figure par ailleurs au premier rang parmi les pays du monde arabe et au onzième rang mondial dans le classement des contributions versées en 2017 aux fonds de financement commun interorganisations.

65. **M. Nayyal** (République arabe syrienne) dit que l'imposition de mesures économiques, commerciales et financières unilatérales contre les pays en développement est le principal obstacle à la réalisation des objectifs de développement durable. Sa délégation a déjà souligné la principale lacune du rapport du Secrétaire général sur les mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement (A/74/264), à savoir qu'il ne contient aucune évaluation représentative des dommages causés aux États concernés. Les auteurs du rapport se contentent d'un énoncé neutre selon lequel les mesures unilatérales, en particulier les embargos commerciaux généralisés, peuvent avoir des effets pervers non intentionnels sur les droits de la personne et le bien-être public.

66. De nombreux rapports et études économiques internationaux ont levé le voile sur les motivations politiques qui sous-tendent ces mesures et montré qu'elles privent les populations de leur droit au développement. Le Rapporteur spécial sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme a conclu que ces mesures étaient discriminatoires et sans doute contraires au droit international des droits de l'homme. À l'avenir, le rapport du Secrétaire général devrait inclure un véritable suivi, plus détaillé, des effets de ces mesures, au lieu de recourir à l'adjectif « non intentionnel » pour diminuer l'importance des objectifs de la résolution. L'orateur ajoute que, de toute façon, les rapports n'auront aucune valeur et les peuples et les individus continueront de souffrir tant qu'un mécanisme juridique international permettant de remettre en cause les mesures unilatérales ne sera pas mis en place.

67. **M. Momoh** (Nigéria) dit que l'application de l'ensemble des programmes de développement convenus au niveau intergouvernemental exige la mise en œuvre d'efforts concertés visant à faciliter l'accès aux ressources financières, à renforcer les capacités dans des domaines critiques, notamment la technologie et l'innovation, et à réformer les systèmes commerciaux et financiers internationaux. Son pays souhaite une amélioration de l'économie mondiale, une diminution des tensions mondiales et de l'unilatéralisme et un renforcement de la solidarité internationale et du respect des engagements. Il croit qu'il faut mettre davantage l'accent sur les politiques et les programmes visant à faciliter l'investissement dans les pays en développement et que les mesures économiques unilatérales sont contraires aux principes qui devraient sous-tendre le système commercial multilatéral et entravent la réalisation du développement durable dans les pays touchés.

68. L'orateur se félicite de la tenue du quatrième forum sur le suivi du financement du développement et accueille avec satisfaction le document qui en est issu. Il ajoute qu'il faut évaluer les progrès accomplis et recenser les obstacles et les difficultés qui entravent l'application de l'ensemble des décisions relatives au financement du développement.

69. L'insoutenabilité croissante des dettes publiques et privées continue de limiter la marge de manœuvre budgétaire des pays et les fonds publics dont ils disposent pour atteindre leurs objectifs de développement prioritaires. S'il incombe à tous les pays de s'efforcer de limiter leur propre vulnérabilité à l'endettement, la Commission devrait néanmoins évaluer la capacité des entités financières internationales concernées et des autres parties prenantes à empêcher la survenue d'une nouvelle crise financière et économique mondiale.

70. **M^{me} Ortez** (Honduras) dit qu'il faut un système commercial ouvert doté de mécanismes permettant de corriger les inégalités existantes entre les pays. Le système financier international devrait en outre être stable et réussir à atténuer les dommages causés par des facteurs externes comme les changements climatiques et les tensions politiques. Elle ajoute qu'il est extrêmement préoccupant que les pays dont les revenus augmentent voient leur accès au financement concessionnel diminuer. Le système actuel, dans lequel les pays sont uniquement classés en fonction de leurs revenus, devrait être remplacé par un autre système s'appuyant sur des indicateurs multidimensionnels permettant de mesurer avec précision les réalités complexes du développement.

71. Pour les deux tiers des pays en développement et plus de 80 % des pays les moins avancés, qui sont souvent fortement tributaires des exportations de produits de base, l'instabilité des prix a de graves conséquences. Elle limite notamment la capacité de ces pays à atteindre les objectifs de développement durable. Le Honduras est le cinquième producteur mondial de café ; plus de 102 000 familles honduriennes tirent leur subsistance de l'économie caféière. Le marché mondial du café est cependant monopolisé par quelques entreprises et caractérisé par une chaîne de valeur complexe. Selon le Conseil du commerce et du développement, entre 2011 et 2016, les pays producteurs n'ont reçu que 17 % de la valeur totale du produit final. Cela a non seulement un effet négatif sur les revenus des petits producteurs, mais aussi sur la pérennité de la production mondiale de café.

72. Les progrès réalisés à l'OMC en vue d'un accord sur les subventions à la pêche sont encourageants. L'oratrice espère que les négociations s'achèveront en 2019 et qu'il sera possible d'atteindre la cible 14.6 associée aux objectifs de développement durable. Malgré des avantages évidents, la mondialisation des échanges commerciaux a entraîné une polarisation dans la répartition des richesses, aggravant considérablement les inégalités entre les pays. La Commission doit s'efforcer de donner davantage de moyens d'action aux petites et moyennes entreprises en leur offrant notamment de nouvelles conditions d'accès au financement et en améliorant la qualité des formations dispensées aux petits producteurs, en mettant notamment l'accent sur les questions de genre et la collectivité. Ce n'est qu'en facilitant l'accès des petits producteurs à un marché qui reconnaît la valeur de leur contribution à l'économie mondiale qu'il sera possible de concrétiser le Programme 2030.

73. **M^{me} Jiarpinitnun** (Thaïlande) dit qu'un système commercial multilatéral revitalisé et inclusif favoriserait une croissance durable. Son gouvernement resté attaché à la mise en place d'un système commercial multilatéral universel, fondé sur des règles, ouvert, transparent, prévisible, inclusif, non discriminatoire et équitable ayant l'OMC comme pilier. Il continuera de promouvoir la coopération commerciale et l'intégration économique aux niveaux bilatéral, sous-régional et régional, notamment par l'intermédiaire de la Communauté économique de l'ASEAN et du Partenariat économique global régional.

74. Le Gouvernement thaïlandais croit fermement à l'inclusion financière et continuera de promouvoir l'utilisation des technologies pour faciliter l'accès aux services financiers de tous les habitants, y compris ceux des zones rurales. Il a par ailleurs mis en place des

programmes de culture financière afin d'aider les Thaïlandaises et les Thaïlandais à utiliser efficacement les outils financiers.

75. L'oratrice dit que les pays doivent redoubler d'efforts pour mettre en œuvre le Programme d'action d'Addis-Abeba et souligne le caractère vital de l'APD, de la mobilisation des ressources intérieures et des partenariats public-privé à cet égard. La Thaïlande se félicite par ailleurs de la tenue du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement et de la création, à l'initiative du Secrétaire général, de l'Alliance mondiale des investisseurs en faveur du développement durable, qui a pour mandat d'encourager l'investissement privé en faveur des objectifs de développement durable. La loi relative aux partenariats public-privé, qui vise à créer un climat propice à l'investissement privé dans des projets de développement essentiels, est entrée en vigueur en Thaïlande au début de 2019. Le Gouvernement thaïlandais s'est également efforcé d'intégrer le Programme d'action d'Addis-Abeba dans ses politiques nationales.

La séance est levée à 13 heures.